



Envois de sollicitations de dons

Par **CHRISTINE**, le **22/08/2008** à **14:56**

Mon père débute une maladie de type Alzheimer. Il a par le passé effectué de nombreux dons à des associations caritatives.

A ce jour, il perd la notion de la valeur de l'argent et effectue des chèques lorsqu'il est sollicité par des courriers.

Afin de prévenir le risque d'erreurs de montant et en attendant de pouvoir mieux le protéger, je souhaiterais pouvoir, dans un premier temps faire interrompre ces courriers. J'ai une liste de 20 associations qui lui écrivent régulièrement.

Quel type de courrier pourrais-je adresser à ces associations afin que les envois s'interrompent définitivement ?

Merci pour votre aide.

Par **Visiteur**, le **24/08/2008** à **00:44**

Voici quelque chose de difficile...

A part "trier" son courrier, vous pouvez écrire en demandant un arrêt des envois, mais le résultat n'est pas toujours celui que l'on espère.

Si vous êtes inquiet, vous pouvez engager une procédure pour que le juge des tutelles estime si le cas de votre Père nécessite une assistance simple, voire une tutelle.